

âmes. Trois volontés agissant dans un concert parfait nous apportent les grâces : la volonté et l'action de Dieu les confèrent toutes ; la volonté et l'action de Notre-Seigneur, médiateur souverain, les méritent et les obtiennent en justice ; enfin la volonté et l'action de Marie les méritent et les obtiennent par Notre-Seigneur en toute convenance.

Durant les milliers d'années qui ont précédé le Messie, les grâces ont été accordées comme à crédit, en vertu des mérites et de l'intercession prévus du Rédempteur et de sa Mère. Quand le Christ est venu, il a versé le prix de tous ces bienfaits, et présenté richement la prière à laquelle Dieu avait eu égard par avance. Marie a joint à l'intercession de Notre-Seigneur la sienne propre, prévue aussi de toute éternité.

Le Christ sur la terre, non seulement comme Dieu mais aussi par son intelligence créée, connaissait distinctement tous les hommes dans le passé, le présent, l'avenir, et chacune des grâces qu'il méritait et obtenait pour chacun d'eux. La Sainte Vierge avait-elle une connaissance semblable ? Des théologiens l'ont supposé. On peut penser que, du moins à certains moments de sa vie, elle connut par révélation toutes les âmes humaines, et demanda pour chacune de ces âmes chacun des effets de la rédemption. Cette croyance est fondée sur de bonnes raisons et est autorisée par des auteurs illustres, parmi lesquels on cite Albert le Grand, saint Antonin, saint Bernardin de Sienne, Hugues de St Cher et le Père de Rhodes. Cependant, même sans connaître toutes les âmes distinctement, Marie a pu intercéder pour toutes d'une manière implicite.

Il est fort probable que la Sainte Vierge nous a connus tous complètement durant sa vie sur la terre : il est très certain qu'elle nous connaît tous entièrement depuis son entrée au ciel.

A chacun des élus, Dieu communique la connaissance des choses de ce monde, au moins dans la mesure de leur rôle et de leurs relations avec les mortels ; à Marie, dont l'influence